RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT

ADOPTÉ EN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT LE 27 JUIN 2023

COMMUNICATION

Le standard du lycée
Du lundi au vendredi
De 7h30 à 17h00
+261 20 23 425 25

La vie scolaire
Du lundi au vendredi
De 7h30 à 17h00
+261 20 23 425 28

L'internat
Du lundi au dimanche
De 16h45 à 7h30
+261 20 23 425 54
+261 34 02 415 48

Les CPE et plus largement le service de vie scolaire, avec les AED (assistants d'éducation) sont en charge du suivi de l'internat. Ils sont joignables aux heures et jours ouvrables de l'établissement. Pour toute communication concernant l'internat, il convient d'utiliser leur mail collectif : **internat@egd.mg**

Le service des bourses et facturation : **service.caisse@egd.mg**
Le service de promotion santé (infirmerie) : **service.sante@egd.mg**

La résidence des lycéens peut accueillir jusqu'à 240 élèves de province et du "Grand Tana" à partir de la classe de seconde. C'est un lieu de scolarité, de vie collective et d'épanouissement pour les élèves. L'organisation est donc établie afin de privilégier leur scolarité, faciliter leur vie quotidienne, développer leur vie sociale tout en favorisant l'apprentissage à l'autonomie. Cette organisation permet à chacun de trouver sa place, de s'épanouir dans le respect mutuel au sein de la résidence. **Le respect d'autrui, le comportement, la tolérance et le travail scolaire donnent les repères à partager au sein de la résidence des lycéens.**

L'internat « Grand Tana » concerne les élèves qui résident à Tananarive et bénéficient du service d'internat 5 jours par semaine (du lundi au vendredi).

Pour résider à l'internat, l'élève et sa famille s'engagent à respecter le règlement intérieur du lycée français de Tananarive et les règles de vie de la résidence des lycéens. Tout comportement contraire au bon fonctionnement de l'internat se verra sanctionner selon la gravité des faits.

LE CORRESPONDANT À TANANARIVE

Il n'est pas possible d'être interne sans la présence d'un correspondant sur Tananarive. En effet, en cas de maladie, de fermeture de l'internat, d'exclusion temporaire, pour les sorties du week-end ou les départ en vacances, c'est le correspondant qui supplée aux parents et prend en charge l'élève. Pour cela :

- Le correspondant, **joignable à tout moment,** doit être majeur, résider à Tananarive et être en capacité de loger l'élève,
- Il s'engage à prendre en charge l'élève en cas de maladie,
- Il s'engage à prendre en charge l'élève en cas de fermeture de l'établissement, en cas d'exclusion temporaire… Il l'accueille pour le départ et retour des congés.
- Il peut être amené à effectuer les démarches administratives au nom des parents (signatures de documents, rencontres parents-professeurs, sorties pédagogiques…)

LES SORTIES

Les élèves sont accueillis à l'internat pendant l'année scolaire. L'internat est ouvert 7jours/7 sauf pendant les vacances et certains jours fériés. Lors des fermetures exceptionnelles (week-ends fériés, par exemple), les familles sont prévenues au préalable par le lycée de façon à leur permettre de s'organiser pour la prise en charge de leurs enfants.

__ Sorties de droit et de week-end :

Les sorties weekend et les sorties de droit sont régies par les régimes définis avec les familles lors de l'inscription à l'internat. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, toutes les sorties week-end et vacances doivent être prises en charge par le correspondant. La famille doit informer les CPE au plus tard le mercredi pour une sortie week-end. **Les demandes hors délai ne seront pas acceptées.**

Sorties de droit : L'élève est autorisé à sortir seul le mercredi de 12h30 à 17h00 et le samedi de 12h30 à 17h00.

Les élèves internes, en régime vert, peuvent bénéficier de sorties pendant la journée de cours lorsqu'ils ont deux heures libres à l'emploi du temps, après le repas.

RÉGIME VERT :

- Les parents ou le correspondant informent le lycée au plus tard le mercredi. L'élève est pris en charge par le correspondant qui vient le chercher le vendredi après les cours et le redépose le dimanche à partir de 16h.
- L'élève bénéficie des sorties de droit des mercredi et samedi.
- L'élève est autorisé à sortir sur le temps de cours, après le repas, quand il a deux heures libres à l'emploi du temps.

RÉGIME ORANGE

- Les parents ou le correspondant informent le lycée au plus tard le mercredi. L'élève est pris en charge par le correspondant qui vient le chercher le vendredi après les cours et le redépose le dimanche à partir de 16h.
- Les sorties de droit sont soumises à l'autorisation écrite des parents (48 h. à l'avance).

En cas de non-respect des horaires de sortie, l'élève se verra privé d'autorisation de sortie la semaine suivante.

__ Sorties exceptionnelles

Pour toute sortie exceptionnelle (nuit à l'extérieur, prise en charge par une personne autre que le correspondant), le responsable légal doit aviser le lycée **par écrit 48 heures avant.**

__ Départs et retours de vacances :

Tout départ d'élève en vacances nécessite une information écrite des parents ou des correspondants aux CPE sur leur organisation pour la prise en charge des élèves.

Le départ en vacances est à **18h00 au plus tard le jour des vacances (fin des cours)**. L'organisation du transport est de la responsabilité de la famille. Sauf voyages organisés collectifs, l'élève doit être pris en charge par sa famille ou son correspondant.

Le lycée ouvre à 6h45. Les élèves qui partent tôt le matin doivent être pris en charge la veille par le correspondant.

Au retour des vacances, l'internat accueille les élèves **dès 16h00 la veille du jour de reprise des cours.** Le calendrier scolaire est disponible sur le site internet du lycée : **http://www.egd.mg/**

SANTÉ, SOINS MÉDICAUX, HYGIÈNE

Les agents de santé du lycée sont chargés d'assurer le suivi au quotidien de la santé et du bien-être des élèves.

L'élève interne qui rencontre un problème de santé doit se signaler à l'infirmerie. L'accueil de soins est mis à la disposition des élèves de 7h00 jusqu'à 18h30, pour répondre à leurs besoins : soins de base, écoute, mal être, douleur, accompagnement thérapeutique, suivi de traitement, conseils à l'hygiène de vie, éducation santé sexuelle...

Dans l'intérêt de l'élève et pour une prise en charge efficace de sa santé, il est important de signaler toute information concernant sa personne et ses antécédents médicaux. Le respect des vaccinations obligatoires est un préalable à l'inscription à l'internat.

Le service de santé n'étant pas présent la nuit, une transmission du service est faite au service d'internat sur les élèves accueillis et suivis dans la journée.

Pour veiller à la sécurité de la communauté de l'internat, l'élève malade ne peut pas rester à l'infirmerie ni à l'internat : il doit donc être pris en charge par le correspondant pour une consultation médicale extérieure.

Les élèves ne doivent pas avoir de médicaments dans leur chambre sauf pour les asthmatiques et pour les élèves autorisés par le service de santé (sur présentation du certificat médical). En cas de traitement, l'ordonnance et les médicaments pour la durée du traitement doivent être déposés à l'infirmerie. Le personnel de santé procèdera à leur distribution ou aux soins.

Si l'état de santé de l'élève nécessite le recours à un médecin, la famille est informée et le correspondant contacté pour venir prendre en charge l'élève.

En cas d'urgence, le lycée a mis en place un dispositif qui permet une intervention rapide. Les frais occasionnés par les consultations médicales et traitements sont à la charge des parents.

Les règles élémentaires d'hygiène s'appliquent à l'internat pour la cohabitation harmonieuse des élèves :

- Douche quotidienne
- Change quotidien des sous-vêtements et des vêtements
- Changement hebdomadaire des draps
- Séparation du linge propre et sale
- Rangement régulier des armoires et des chambres
- Veiller à la propreté des espaces mis à disposition
- Aération des espaces de nuit et des salles d'eau

Les aliments périssables ne sont pas autorisés, tout comme la confection de repas. De même, les articles électroménagers (type bouilloire, sèche-cheveux) sont trop dangereux pour être acceptés dans les chambres.

Les élèves doivent avoir le trousseau demandé, disponible sur le site du lycée :
https://www.egd.mg/internat/

Un service de blanchisserie est assuré deux fois par semaine. Le linge doit être marqué au nom de l'élève.

Les élèves ne sont pas autorisés à pratiquer des activités sportives sans chaussures adaptées et sont tenus d'utiliser des chaussures de ville en journée.

Il appartient à l'élève de ranger sa chambre et ses affaires.

Un service d'entretien de l'internat est assuré chaque jour par le lycée, sauf le week-end. Les internes doivent veiller au maintien de la propreté de leur espace les samedi et dimanche (les locaux collectifs sont nettoyés par les personnels le samedi matin)

TRAVAILLER ET SE DÉTENDRE

Les internes bénéficient de temps et lieux dévolus à leur travail scolaire : études surveillées obligatoires, accès aux salles de travail après le repas, soutien pédagogique animé par des professeurs.

- Les études surveillées ont lieu dans les salles de classe.

- Tous les élèves qui sont en activités pendant la 1ère heure d'études seront en étude obligatoire pendant la 2ème heure.

Les chambres disposent de matériel informatique collectif dont l'utilisation est sous la responsabilité des élèves. L'accès à internet est autorisé de 5h30 à 21h30 en semaine et de 5h30 à 22h30 le week-end.

L'utilisation inappropriée du matériel, l'installation de logiciels ou l'ajout de matériel sont rigoureusement interdits.

Il est recommandé aux internes de ne pas détenir d'objets précieux et de veiller à systématiquement ranger leurs affaires sous clé.

Des espaces de détente sont mis à disposition des élèves. Des activités ludiques, culturelles et sportives leur sont proposées dans le cadre de la Maison des Lycéens et des Collégiens. Les élèves, quand ils écoutent de la musique ou regardent une vidéo, doivent utiliser des écouteurs par respect pour leurs camarades.

En tant qu'interne, aucun retard en classe n'est toléré. Les devoirs et travail non faits peuvent être sujets à des punitions.

JOURNÉE TYPE À L'INTERNAT

	Lever	Descente de l'internat	Petit déjeuner	Cours	Déjeuner	Goûter	Étude surveillée	Dîner	Ouverture de l'internat	Possibilité de travaux de groupe (espace collectif)	Temps libre et travail dans les chambres ou 2ème heure d'études	Extinction des feux
EN SEMAINE	à partir de 06:00	06:30 à 06:40	06:30 à 07:15	07:30 à 16:40	11:30 à 13:00		17:00 à 18:30					22:00
SAMEDI	à partir de 07:00	08:00 à 08:30	08:00 à 09:00	à partir de 08:30	12:00	16:45	✗	18:30	19:15	Jusqu'à 20:00	20:00 à 21:00	22:30
DIMANCHE	à partir de 07:00	à partir de 08:00	08:00 à 09:00	✗	12:30		✗					22:00

Signature de l'élève

Signature des responsables légaux

Signature du professeur principal

Lycée Français de Tananarive

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

www.egd.mg/internat/